

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les organisations de prestataires de santé à domicile obtiennent l'autorisation de la CNIL pour la constitution de l'observatoire national sectoriel : « SantéDom Stat »

Paris, le 03 novembre 2020 - La Fédération des PSAD, l'UNPDM et l'UPSADI, annoncent avoir obtenu le feu vert de la CNIL pour mettre en place l'observatoire national « SantéDom Stat ». C'est la première fois que sous la co-responsabilité d'organisations professionnelles, la CNIL autorise un tel observatoire. Il permettra en temps réel de suivre l'activité des prestataires, tout en analysant son impact sur les dépenses de l'assurance maladie. Il facilitera aussi pour tous les prestataires inclus dans l'observatoire la comparaison de leur activité aux données nationales. La mise en œuvre de l'observatoire a été confiée par appel d'offre à la société française OpenHealth Company, dotée d'une technologie unique de plateforme de données de santé.

Par cette autorisation la CNIL vient de consacrer l'intérêt de la mise en place d'un observatoire de l'activité sectorielle, sous la responsabilité d'organisations professionnelles. La FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI sont ainsi co-responsables de traitement pour cet observatoire dédié à l'activité des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD/PSDM), secteur clé dans la mise en œuvre du virage domiciliaire prôné dans la stratégie nationale de santé.

L'observatoire « SantéDom Stat » permettra aux organisations professionnelles et à leurs adhérents de se doter d'un outil décisionnel reposant sur la collecte, le traitement et l'analyse quotidienne des données pseudonymisées d'activité des prestataires.

Porté conjointement par les trois organisations professionnelles du secteur, « SantéDom Stat » est un outil décisif, signe de maturité d'une profession unie, pour faire émerger les prestataires de santé à domicile comme acteurs de santé à part entière.

Pour **Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD**, « *Nous sommes heureux de voir aboutir ce projet dont notre Fédération est à l'origine. C'est un outil essentiel pour nourrir nos discussions avec les pouvoirs publics et développer sur une base objective des modes de régulation autres que des baisses tarifaires tels que la rémunération à la performance ou encore la forfaitisation. Il est essentiel que les prestataires de santé à domicile s'inscrivent massivement dans cet observatoire, qui participera à la défense du secteur, tout en leur offrant en temps réel un comparatif de leur activité par rapport à l'ensemble.* »

Fabrice Camaioni, Président de l'UNPDM, se félicite de cette autorisation de la CNIL : « *Après cette première phase de crise sanitaire Covid-19, qui a fortement mobilisé les prestataires, SantéDom Stat sera certainement le bon outil pour mettre en valeur leur apport important dans le maintien de la continuité des soins en plus de participer à la défense du secteur.* »

Pour **Didier Daoulas, Président de l'UPSADI**, « *Intervenants discrets, les PSAD n'en sont pas moins des acteurs essentiels du quotidien pour les millions de patients qu'ils prennent en charge à leur domicile. Ce sont de ce fait des maillons non négligeables du système de santé, comme permet de l'illustrer en effet la crise de la Covid-19. Nous croyons en cet observatoire, à sa capacité d'objectiver enfin ce rôle*

incontournable aux yeux des Autorités de santé et de constituer un outil de pilotage bienvenu pour les entreprises »

Pour le **Dr Patrick Guérin, président directeur général de la société OpenHealth**, « *le développement de la prestation de santé à domicile est une aspiration profonde des patients et de leur famille. Pour l'efficacité de notre système de santé ; le projet SantéDom Stat est un projet ambitieux d'intérêt public auquel OpenHealth est fière d'apporter ses solutions technologiques et ses capacités d'accompagnement.* »

A propos de SantéDom Stat : pour en savoir plus, visitez notre site : <https://www.santedomstat.fr/>

Contacts presse :

Pour la Fédération des PSAD : Clara DALLAY, clara@aplusconseils.com / Tel : 06 48 45 01 53

Pour l'UNPDM : Heidi GRANDO, hgrando@unpdm.com / Tel : 06 89 84 52 17

Pour l'UPSADI : Nathalie CREVEUX, ncreveux@upsadi.fr / Tel : 06 60 16 61 40

Pour OpenHealth : Nicolas GRÉLAUD, n.grelaud@openhealth.fr / Tel : 06 74 57 74 06

À propos de la Fédération des PSAD, de l'UNPDM, de l'UPSADI

Depuis plusieurs années, les prestataires de santé à domicile/prestataires de services et distributeurs de matériels sont devenus des acteurs majeurs de la filière de soins. Véritable alternative à l'hospitalisation, la prestation de santé à domicile répond à la volonté des pouvoirs publics de favoriser des modes de prise en charge moins coûteux que l'hospitalisation traditionnelle ainsi qu'à la volonté des personnes de demeurer dans un environnement familial. Elle est, dans ce contexte de crise sanitaire, plus que jamais mobilisée.

Les prestataires de santé à domicile représentent près de 2 500 acteurs de toutes tailles répartis sur l'ensemble du territoire, et employant quelques 30 000 salariés prennent en charge 2 millions de patients chaque année, dans les domaines de l'assistance respiratoire/oxygénothérapie, de la perfusion, de la nutrition, de l'insulinothérapie, de la stomie et des troubles de la continence, du maintien de l'autonomie de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes handicapées.

La Fédération des PSAD - issue du rapprochement du SYNALAM et du SYNAPSAD -, l'UNPDM et l'UPSADI, organisations professionnelles indépendantes, disposent chacune de leurs propres spécificités. Ensemble, elles représentent plus de 80% du secteur en termes d'activité et dans toute sa diversité : sociétés unipersonnelles locales, PME régionales, grands groupes nationaux voire internationaux et structures d'origine associatives.

À propos d'OpenHealth

La société OpenHealth Company est leader français dans la collecte et l'analyse en temps réel des données de santé. OpenHealth commercialise des services d'analyse de données essentiellement on-line, fondés sur des données en vie réelle pour répondre aux besoins de l'industrie des produits de santé et de santé publique. Cette expertise s'appuie sur la collecte et le traitement de volumes massifs de données de santé issues de sources variées : données de consommation de produits de santé en pharmacie (panel de 11.250 pharmacies françaises), données sectorielles, données longitudinales patients, données cliniques, données internationales. La société dispose en outre de la capacité à agréger tout autre type de données, dont les données issues de sources publiques. OpenHealth a lancé en 2017 Le Hub, premier outil d'analytics full web en France pour le suivi en temps réel des données de santé. OpenHealth emploie 25 personnes son site de production à Vannes et réalise un chiffre d'affaires de 8 M€.